

Règlementation relative aux installations techniques PEB¹

Info fiche « Exigences système » :

Note de dimensionnement des générateurs de chaleur et des installations de réfrigération

Sommaire

1. PRINCIPE	2
2. QUAND FAUT-IL ÉTABLIR UNE NOTE DE DIMENSIONNEMENT ?	2
3. CONTENU MINIMAL DE LA NOTE DE DIMENSIONNEMENT	2
4. PLUS D'INFORMATION	3

1

Région Wallonne :

Annexe C4 de l'Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments du 15 mai 2014

Région de Bruxelles-Capitale :

Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux exigences PEB applicables aux systèmes de chauffage et aux systèmes de climatisation pour le bâtiment lors de leur installation et pendant leur exploitation du 21 juin 2018

Info fiche « Exigence système Installations techniques PEB » : Note de dimensionnement des générateurs de chaleur et des installations de réfrigération

01/01/2025

1. PRINCIPE

Le dimensionnement vise à sélectionner de manière optimale l'installation pour qu'elle réponde aux besoins pour le chauffage, le refroidissement et l'eau chaude sanitaire.

La réglementation prévoit qu'une note de dimensionnement doit être établie avant le placement (y compris en cas de remplacement) d'un ou plusieurs générateur de chaleur/froid. Elle n'impose, pour l'instant, pas de méthode de calcul ou de norme à suivre pour le dimensionnement des générateurs de chaleur et de froid. Mais l'objectif est bien d'évaluer au plus juste les besoins thermiques pour l'eau chaude sanitaire, le chauffage et la climatisation des locaux.

Le constat actuel : beaucoup d'installations de chauffage sont surdimensionnées, ce qui peut entraîner une fréquence de démarrage des générateurs trop élevée, des difficultés de paramétrage des régulations et un risque de surconsommation d'énergie.

Le dimensionnement doit prendre en compte des données fiables : le nombre et le type de point de puisage d'eau chaude sanitaire, les dimensions de chaque pièce et des émetteurs de chaleur/de froid, les données du certificat PEB, la composition des parois, l'épaisseur des isolants présents, les données de consommation réelles d'énergie, etc.

Il est nécessaire d'utiliser un outil fiable et d'effectuer un calcul des déperditions basé par exemple sur la norme NBN EN 12831. La puissance nécessaire à la relance doit être également calculée (dépend de l'isolation du bâtiment, de son inertie et de la gestion de l'intermittence).

Aujourd'hui, il est également important de dimensionner les émetteurs de chaleur pour qu'ils fonctionnent à basse température, ce qui offrira un choix plus large au niveau de la production de chaleur et donc des solutions pour décarboner le chauffage.

2. QUAND FAUT-IL ÉTABLIR UNE NOTE DE DIMENSIONNEMENT ?

Une note de dimensionnement est établie avant le placement (y compris lors d'un remplacement) :

- d'un ou plusieurs générateurs de chaleur
- d'une ou plusieurs installations de réfrigération

3. CONTENU MINIMAL DE LA NOTE DE DIMENSIONNEMENT

- la date de rédaction de la note
- les coordonnées de l'auteur de la note (nom de la personne physique, nom de l'employeur, adresse de l'employeur)
- le détail de la méthode de calcul qui détermine les besoins de chaleur et/ou de froid et la puissance nominale utile totale requise pour satisfaire à ces besoins et les résultats obtenus par cette méthode

La note de dimensionnement est jointe au carnet de bord du système HVAC.

4. PLUS D'INFORMATION

- [Guide bâtiments durables : Dimensionner le système de production](#)
- [Formations bâtiments durables : Besoins et exigences pour le dimensionnement d'une installation de chauffage \(.pdf\)](#)
- [Buildwise, toutes les méthodes de dimensionnement](#)